



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE TAVERNY

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire le 16 septembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

MEMBRES PRESENTS : Mme PORTELLI Florence – M. GLUZMAN Régis - M. KOWBASIUK Nicolas – M. GASSENBACH Gilles – Mme FAIDHERBE Carole – M. DELAVALOIRE Michel - Mme BOISSEAU Laetitia – M. GERARD Pascal - M. CLEMENT François – **ADJOINTS AU MAIRE**

Mme PREVOT Vannina – M. LECLAIRE Christian – Mme VILLOT Isabelle – M. BERGER Alain – Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – M. ROUVILLOIS Bernard – M. LE LUDUEC Bernard – Mme BOUCHON Délia – M. MASSI Jean-Claude - Mme TUSSEVO Anne-Marie – M. LELOUP Michel - M. SANTI Élie – Mme CARRE Véronique – M. DEVOIZE Bruno – M. TEMAL Rachid – Mme GUIGNARD Anita est arrivée en séance à 20 h 45 avant le vote de la délibération 124-2015-UR05 - M. SANDRINI Pierre – M. SIMONNOT Alexandre

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES :

	Procuration à	
Mme CHAPELLE Catherine	"	Mme BOISSEAU Laetitia
Mme EL ATALLATI Karima	"	Mme PREVOT Vannina
Mme MICCOLI Lucie	"	M. GERARD Pascal
Mme HAMOUCHI Yamina	"	Mme VILLOT Isabelle
Mme JEU Marie-Christine	"	Mme CARRE Véronique
M. DAGOIS Gérard	"	M. TEMAL Rachid

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme LAMAU Françoise – Mme CAILLIE Albine

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame CARRE qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Conformément aux articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède au compte-rendu des décisions synthétisé dans le tableau suivant :

Numéro + Date	Thème/ Structure/ Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2015/088	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/089 19/05/2015	Direction des affaires financières	Création de la régie de recettes des activités de la Caisse des Ecoles sur le Budget de la Ville	A compter du 1er juin 2015
N°2015/090 20/05/2015	Education, Enfance Petite Enfance	Contrat pour une animation de groupe en vue d'une analyse des pratiques professionnelles et réunion thématique en direction des professionnels de la crèche familiale des Sarments à TAVERNY	Mme Heloise JUNIER, formatrice psychologue le 1er juin 2015 Montant TTC : 750 €
N°2015/091 20/05/2015	Education, Enfance Petite Enfance	Représentation du spectacle intitulé «La Ronde des chansons» pour les usagers de la Maison de la Petite Enfance «Les Minipousses» à TAVERNY	Association Mère Deny's Family le 19 juin 2015 Montant : 570 €
N°2015/0922 6/05/2015	Action culturelle Animations locales	Convention pour la location de l'exposition Playmobil et mise à disposition temporaire de la salle d'exposition du Centre culturel de TAVERNY	Auto entrepreneur NITSCHÉ du 30 mai au 7 juin 2015 Montant TTC : 1500 €
N°2015/093 29/05/2015	Ressources Humaines	Acquisition de billets d'avion dans le cadre de congés bonifiés pour deux agents et leurs ayants droits	Agence de Choisy Voyages le 29 mai 2015 Pour un agent et son fils : Montant TTC : 2480 € Pour l'autre agent : Montant TTC : 1130 €
N°2015/094 02/06/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Acquisition de dictionnaires et encyclopédies au profit des élèves des écoles primaires de la commune	Société Lire demain le 2 juin 2015 Montant HT : 16982,20 € Montant TTC : 17924,60 €
N°2015/095 02/06/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Réalisation du guide des acteurs économiques situés sur le territoire communal de TAVERNY	Société Palissade le 2 juin 2015 Montant HT : 3312 €
N°2015/0960 2/06/2015	Action culturelle Animations locales	Mise en place d'un dispositif de gardiennage lors de la Fête de la Musique et de la Fête nationale	Société GMS le 21 juin & le 13 juillet 2015 Pour le 21 juin 2015 : Montant TTC : 2364,13 € Pour le 13 juillet 2015 : Montant TTC : 4221,61 €
N°2015/097	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/098 19/05/2015	Action culturelle Animations locales	Location de matériel scénique dans le cadre de la Fête de la Musique	Société Ecouter voir le 21 juin 2015 Montant HT : 2928,17 € Montant TTC : 3513,80 €
N°2015/099 04/06/2015	Action culturelle Animations locales	Enregistrement auprès d'un cabinet d'huissier de justice du règlement du concours «Jeunes Talents» du Festival du Cinéma	Cabinet d'huissiers de justice Riquier-Guediri-Crapoulet le 4 juin 2015 Montant HT : 208,33 € Montant TTC : 250 €
N°2015/100 04/06/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les exposants exerçant une activité commerciale dans le cadre de manifestations ou événements communaux	Montant/jour de vente: 100 €
N°2015/1010 5/06/2015	Ressources Humaines	Convention de formation pour la réalisation de certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES R386 1B) en direction de six agents communaux	EFR PARIS NORD Formation les 25 et 26 juin 2015 Montant Net : 1500 €

N°2015/102 03/06/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché pour l'acquisition de livres scolaires au profit des élèves des écoles primaires de TAVERNY	Société PICHON le 3 juin 2015 Montant minimum HT : 10000 € Montant maximum HT : 30000 €
N°2015/103 05/06/2015	Ressources Humaines	Convention de formation relative au maniement d'une machine de marquage au sol en direction de quatre agents communaux	Société VIRAGES le 24 juin 2015 Montant TTC : 1080 €
N°2015/104 08/06/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Convention pour la réalisation d'un stage de Batucada dans le cadre de l'accueil de loisirs	Association La Licorne du 20 au 24 juillet 2015 Montant Net : 400 €
N°2015/105 09/06/2015	Politique de la Ville Espace Info-familles	Animations de soirées jeu sur la parentalité	Ass. Médiation Val d'Oise les 12 juin, 24 juin et une date en septembre à définir Montant Net : 818,52 €
N°2015/1061 0/06/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché pour l'acquisition de mobiliers urbains destinés au fleurissement du territoire communal de la ville de TAVERNY sous forme de trois lots avec une tranche ferme et une conditionnelle - lot 1 : achat de mats avec vasques fleuris - lot 2 : fleurissement des entrées de ville - lot 3 : achat de murs floraux	Société ATECH pour lots 1et 2 Société CITEFLOR pour le lot 3 à compter de la notification au 31décembre 2015 + Affermissement tranche conditionnelle Montant total tranche ferme Montant HT :32156,19 € Montant TTC : 37916,23€ Montant total tranche conditionnelle Montant HT : 28797,07 € Montant TTC : 34307,89 €
N°2015/107 16/06/2015	Action culturelle Conservatoire de musique	Réservation de 41 places pour la représentation du spectacle «l'anatomie de la sensation» à l'opéra national de Paris	L'Opéra National de Paris le 8 juillet 2015 Montant TTC : 697€
N°2015/108 17/06/2015	Direction des affaires financières	Augmentation temporaire du montant d'avance de la régie pour le fonctionnement du cabinet du maire	
N°2015/109 17/06/2015	Direction des affaires financières	Réservation de places pour la visite guidée des grands appartements de Versailles en italien avec deux guides conférenciers suivie du spectacle des eaux nocturnes 'opéra national de Paris	Office du tourisme de Versailles le 11 juillet 2015 Montant TTC : 1978€
N°2015/110 18/06/2015	Ressources Humaines	Convention cadre annuelle concernant l'ensemble des prestations de formation dont la réalisation est confiée au CNFPT	CNFPT Au titre de l'année 2015 : Montant maximum de prise en charge : 10 000€
N°2015/1111 8/06/2015	Action culturelle Conservatoire de musique	Réservation de 5 chambres à l'Hôtel Campanile avec petit déjeuner pour l'hébergement de la délégation italienne	Hôtel Campanile du 5 au 10 juillet 2015 Montant TTC : 1756,50 €
N°2015/112 18/06/2015	Action culturelle Conservatoire de musique	Réservation de places pour la visite de l'Abbaye de Royaumont au profit d'un groupe de 50 personnes	Fondation de l'Abbaye de Royaumont le 5 juillet 2015 Montant TTC : 549 €
N°2015/113 18/06/2015	Education, Enfance Petite Enfance	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «Clown Jyjou»	Société SAVE PROD Le 24 juin 2015 Montant HT : 549,76 € Montant TTC : 580 €
N°2015/114 16/06/2015	Action culturelle Conservatoire de musique	Location d'un piano et accord de piano pour le concert du 7 juillet 2015 de l'orchestre Prato et le concert du 9 juillet 2015 à la médiathèque	Société MALBOS Concerts: 7 et 9 juillet 2015 Montant TTC : 900 €
N°2015/115 18/06/2015	Action culturelle Conservatoire de	Réservation de places pour la croisière promenade de Paris en bateaux mouches	Société Come to Paris le 8 juillet 2015

	musique	pour un groupe de 41 personnes	Montant TTC : 328 €
N°2015/1161 9/06/2015	Ressources Humaines	Convention de formation pour une habilitation du personnel non électricien BS en direction de 20 agents communaux	Chambre du Commerce et de l'industrie Région Paris IDF deux sessions au cours de l'année 2015 : date à préciser Montant : 3880 €
N°2015/117 22/06/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Réservation d'une activité de plein air «Entrée Marmotte» à la base de loisirs de Cergy Neuville au profit de jeunes enfants 6/11ans (16 enfants + 2 animateurs)	Société Xtreme Aventures CERGY le 6 juillet 2015 Montant TTC : 160 €
N°2015/118 22/06/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Contrat de réservation pour la visite de la section «Cité des enfants 2/7ans» pour un groupe de 25 personnes	E.P. Cite des Sciences et Industrie le 9 juillet 2015 Montant TTC : 162,50 €
N°2015/119 22/06/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Désignation d'un avocat pour représenter la ville dans le cadre de 3 procédures contentieuses introduites par un agent communal	Cabinet MPC Avocats le 22 juin 2015 <u>pour 1^{er} contentieux (8 Heures)</u> <u>pour le 2^{ème} (12 Heures)</u> Montant HT : 200 €/heure <u>Pour le référé suspension (25H)</u> Montant HT : 220 €/heure
N°2015/120 22/06/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Contrat de réservation pour la visite audioguidée «Parcours Multimédia du Château d'Auvers sur Oise» pour un groupe de 24 enfants et 2 animateurs	SEM Château d'Auvers le 23 juillet 2015 Montant TTC : 214,80 €
N°2015/121 26/06/2015	Ressources Humaines	Convention d'achat d'espace publicitaire presse, internet et référencement sur site internet	Groupe Moniteur le 26 juin 2015 Montant HT : 7490 €
N°2015/122 23/06/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs des bâtiments communaux	Société KONE à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2015 Montant annuel HT : 3625 € Montant annuel TTC : 4350 €
N°2015/123 25/06/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché pour l'acquisition de fournitures scolaires et arts créatifs au profit des élèves des écoles primaires de TAVERNY et des enfants des centres de loisirs et de l'AMAP	Société Pichon à compter de la notification jusqu'au 31 janvier 2016 non renouvelable. Montant minimum HT : 30000 € Montant maximum HT : 90000 €
N°2015/124 24/06/2015	Action culturelle Animations locales	Mise en place d'un dispositif de secours dans le cadre de la Fête Nationale	Ass. Croix Rouge Française Unité locale des Bois de la Plaine le 13 juillet 2015 Montant TTC : 552,82 €
N°2015/125 29/06/2015	Education, Enfance Petite Enfance	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «Clown en avant» en direction des enfants du relais d'assistantes maternelles de la maison de la petite enfance	Société Tohu Bohu le 26 novembre 2015 Montant TTC : 1200 €
N°2015/126 20/05/2015	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/127 30/06/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Guillon du 10/07/2015 au 31/08/2015 Montant mensuel loyer : 603,53€
N°2015/128 20/05/2015	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/129 30/06/2015	Ressources Humaines	Contrat pour la mise à disposition d'une infirmière pour la période estivale en vue d'assurer l'activité du service des soins infirmiers à domicile des personnes âgées et du centre de soins	Agence Express Interim du 1 ^{er} juillet au 28 août 2015 Coût horaire de l'intervention : 47,50 €/ heure
N°2015/130	Affaires Juridiques et	Marché pour l'acquisition de mobilier pour	Société MBS

30/06/2015	Commande publique	l'aménagement de l'extension du conservatoire de TAVERNY	le 30 juin 2015 Montant HT : 35377,96 €
N°2015/131 20/05/2015	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/132 20/05/2015	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/133 02/07/2015	Vie Associative	Mise en place d'un dispositif de secours dans le cadre de la Fête des enfants	Ass. Croix Rouge Française délégation locale du Vexin Français le 8 juillet 2015 Montant TTC : 317 €
N°2015/134 02/07/2015	Vie Associative	Spectacle déambulatoire comprenant des activités de sculpture sur ballons et de maquillage en direction d'un public enfant dans le cadre du Forum des associations 2015	Ass. Cie le temps d'un rêve le 6 juillet 2015 Montant TTC : 1164,72€
N°2015/135 02/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Résiliation du marché pour l'entretien des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes de la commune	Société SANET à compter du 1 ^{er} juillet 2015
N°2015/136 02/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Rectification d'erreur matérielle dans le montant du marché de fourniture d'un logiciel de gestion des activités de police municipale (article 2 de la décision n°2015-061 14 avril 2015)	Société AGELID Montant HT : 2445 €

N°2015/137 02/07/2015	Vie Associative	Mise à disposition de petits trains avec chauffeurs dans le cadre du Forum des associations 2015	Société «En voiture Simone» le 6 septembre 2015 Montant TTC : 2310
N°2015/138 03/07/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Réservation d'une activité de plein air «Entrée pack Cougar »à la base de loisirs de Cergy Neuville au profit de jeunes enfants 11/17 ans (14 enfants + 2 animateurs)	Société Xtreme Aventures CERGY le 16 juillet 2015 Montant TTC : 336 €
N°2015/139 03/07/2015	Vie Associative	Mise en place d'un atelier de Bodygraff dans le cadre du dispositifs «Les mercredis d'été»	Ass. Xpressions urbaines le 22 juillet 2015 Montant TTC : 470 €
N°2015/140 03/07/2015	Vie Associative	Mise en place d'un atelier de Cerf volant avec prêt de cerf volant à l'occasion des animations estivales destinées aux enfants et jeunes tabernaciens dans le cadre du dispositifs «Les mercredis d'été»	Société Hanounane, Cerf volants d'Asie le 29 juillet 2015 Montant TTC : 500 €
N°2015/141 07/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché de réhabilitation des sanitaires du bâtiment A de l'école primaire Pagnol de TAVERNY sous forme de 2 lots -lot 1 relatif aux travaux de démolition de maçonnerie et de carrelage -lot 2 relatif aux travaux de plomberie sanitaire et chauffage	Société BAILLE – lot 1 Société Air et environnement le 7 juillet 2015 à compter de la notification du marché Montant tous lots confondus : Montant HT: 39244,30 € Montant TTC:47093,16 €
N°2015/142 07/07/2015	Politique de la Ville Centre social Vincent Vigneron	Convention pour la mise à disposition de grands de jeux en bois dans le cadre de «la Journée en plein air»	Ass. A vos jeux ! Le 31 juillet 2015 Montant : 55 €
N°2015/143 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Organisation d'un séjour vacances avec accueil, hébergement et animations pour de jeunes enfants (12 enfants et 2 animateurs)	Ass. Maison de Courcelles du 12 juillet au 18 juillet 2015 Montant TTC : 5065 €
N°2015/144 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Achats de petits équipements et matériels de sports pour des activités proposés au sein du centre social	Magasin DECATHLON le 08 juillet 2015 Montant TTC : 342,05€
N°2015/145 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Achat de places de cinéma au profit de jeunes enfants âgés de 6/11ans	Cinéma Mégarama le 08 juillet 2015 Montant TTC : 250€

N°2015/146 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Achat de places pour une séance de projection publique au profit de jeunes enfants âgés de 11/14ans	Cinéma UGC CINE CITE le 08 juillet 2015 Montant TTC : 67,52€
N°2015/147 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Achat de places pour la sortie au parc d'attraction aquatique AQUALUD au Touquet au profit de 13 jeunes enfants fréquentant l'accueil loisirs 11/17 ans du centre social	Société LB investissement le 27 juillet 2015 Montant TTC : 182€
N°2015/148 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Georges Pompidou	Réservation d'une séance de pratique de l'activité Escalade en direction d'un groupe de 20 enfants fréquentant l'accueil loisirs 11/17 ans du centre social	Société Block'out le 20 juillet 2015 Montant TTC : 300€
N°2015/149 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Vincent Vigneron	Achat de places pour la sortie au parc d'attraction NIGOLAND au profit de 7 jeunes enfants âgés de 12/17 ans et fréquentant l'accueil loisirs du centre social et 2 animateurs	Société Gelis Frères le 30 juillet 2015 Montant TTC : 252€

N°2015/150 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Vincent Vigneron	Achat de places pour la sortie au parc d'attraction SAINT PAUL au profit de 7 jeunes enfants âgés de 6/11 ans et fréquentant l'accueil loisirs du centre social et 2 animateurs	Société Parc Saint Paul le 15 juillet 2015 Montant TTC : 158,10€
N°2015/1510 8/07/2015	Action culturelle Conservatoire de musique	Acquisition d'instruments (10 cors Roy Benson, 10 trombones Jupiter et 11 trompettes Jupiter) dans le cadre de la création d'une classe orchestre d'une école élémentaire situé dans quartier prioritaire de TAVERNY	Société Woodbrass le 8 juillet 2015 Montant total HT : 11724,17 € Montant total TTC : 14069 €
N°2015/152 08/07/2015	Politique de la Ville Centre social Vincent Vigneron	Réservation d'un accès groupe pour la sortie à la piscine Le CANYON au profit de 7 jeunes enfants et fréquentant l'accueil loisirs 12/17ans et 2 animateurs du centre social	Société Vert Marine le 13 juillet 2015 Montant TTC : 28,70 €
N°2015/153	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2015/154 09/07/2015	Police municipale	Achat de 3 VTT pour la police municipale	Magasin DECATHLON le 09/07/2015 Montant TTC : 1009,35€
N°2015-155 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Fievet du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 353,04€
N°2015-156 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mr Landry du 10/07/2015 au 31/08/2015 Montant mensuel loyer : 602,65€
N°2015-157 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Dobelli du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 824,25€
N°2015-158 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Mechinaud du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 453,34€
N°2015-159 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Cohen du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 528,35€
N°2015-160 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Alternin du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 280,69€
N°2015-161 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme André du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 602,65€
N°2015-162 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant»	Mr Rochet du 01/09/2015 au 31/08/2016

		au profit d'un agent communal	Montant mensuel loyer : 330,22€
N°2015-163 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Djadane du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 602,58€
N°2015-164 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Boisset du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 561,37€
N°2015-165 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mr Burbaud, instituteur du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : gratuit
N°2015-166 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Marchisseau, institutrice du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : gratuit
N°2015-167 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Khammassi du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 462,30€
N°2015-168 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Leclerc du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 743,04€
N°2015-169 15/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Pruvot du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : gratuit
N°2015-170 16/07/2015	Action culturelle Animations locales	Procès verbal dressé par un cabinet d'huissier de justice pour attester du bon déroulement du tirage au sort du concours «Jeunes talents du Festival du cinéma»	Cabinet d'huissiers de justice Riquier-Guediri-Crapoulet le 16 juillet 2015 Montant HT : 350 € Montant TTC : 420 €
N°2015-171 16/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché relatif à la location et l'entretien des vêtements de travail de la ville	Société INITIAL à compter de la notification jusqu'à 31 octobre 2015 Montant maximum HT : 20000€
N°2015-172 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Mendes du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 619,17€
N°2015-173 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Charlet du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 610,91€
N°2015-174 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Le Buanec du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 353,04€
N°2015-175 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Lavaud du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 576,98€
N°2015-176 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Just du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 629,39€
N°2015-177 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Montels du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : gratuit
N°2015-178 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Leyri Belmadi du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : gratuit
N°2015-179 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Mme Deparis du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 873,75€
N°2015-180 16/07/2015	Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc «Enseignant» au profit d'un agent communal	Ass. TSN 95 du 01/09/2015 au 31/08/2016 Montant mensuel loyer : 453,34€

N°2015-181 16/07/2015	Direction des affaires financières	Contrat pour un droit d'accès multi-utilisateurs Alliance – outil de suivi et gestion de la dette garantie de la ville de TAVERNY	Société Finance Active à compter l'année 2015 pour une durée de 3 ans Montant annuel HT : 1979,48€
N°2015-182 16/07/2015	Action culturelle Animations locales	Organisation d'un cycle de huit conférences «la tentation de l'Art contemporain» pour la saison 2015/2016	Ass. Connaissance de l'Art contemporain à compter de la signature jusqu'au 30 juin 2016 Montant TTC : 3868 €
N°2015-183 17/07/2015	Communication	Contrat pour la maintenance «Sérénité» des 3 panneaux électroniques de la gamme Lumiplan situés sur le territoire communal	Société Lumiplan pour une durée de 5 ans Montant HT / panneau : 1780 € Montant total HT : 5340 €
N°2015-184 17/07/2015	Direction des affaires financières	Mise en place d'un dispositif de gardiennage d'urgence suite au sinistre incendie survenu au gymnase Ladoumègue	Société GMS à compter du 15 juillet 2015 et jusqu'à sa démolition du bâtiment Tarif de référence / heure : 20,30€
N°2015-185 20/07/2015	Communication	Contrat d'autorisation pour la réalisation de panoramas de presse électronique issus de publications nationales, locales et régionales françaises au profit de 5 postes	Centre Français d'exploitation du droit de copie du 1 ^{er} /07/2015 au 31/12/2015
N°2015-186 21/07/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «Georges Dandin et la Jalousie barbouille» au centre culturel de TAVERNY	Société Atelier Théâtre Actuel le 29 janvier 2016 Montant TTC : 23726,95€
N°2015-187 21/07/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «Le bestiaire Bavard» au centre culturel de TAVERNY (2 représentations)	Société Atelier Théâtre Actuel le 12 janvier 2016 9h45 et 14h45 Montant NET : 1600€
N°2015-188 21/07/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «Yves Duteil – Flagrant délice» au centre culturel de TAVERNY	Société Pole'n Productions le 13 mars 2016 Montant TTC : 11499,50€
N°2015-189 21/07/2015	Action culturelle Centre Culturel	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «le Script» au centre culturel de TAVERNY	Société Comme il vous plaira le 11 septembre 2015 Montant TTC : 5064€
N°2015-190 21/07/2015	Politique de la ville	Mise en place d'animations autour de la nature à l'occasion de la Fête des vendanges (animaux de la ferme, atelier cuisine et stand de vente de confiture.....°	Ass. A l'écoute de la nature le 20 septembre 2015 Montant TTC : 450€
N°2015-191 21/07/2015	Politique de la ville	Location de 2 poneys à l'occasion de la Fête des vendanges	Société Les écuries de Pierrelaye Bessancourt le 20 septembre 2015 Montant TTC : 120 €
N°2015-192 21/07/2015	Politique de la ville	Mise à disposition au profit de la commune de 6 jeux surdimensionnés à l'occasion de la Fête des vendanges	Ass. Atout jeux le 20 septembre 2015 Montant TTC : 90 €
N°2015-193 21/07/2015	Politique de la ville	Achat de Tee-shirts personnalisés pour les membres des 8 conseils de quartiers	Société Seri PJ Tex le 21 juillet 2015 Montant TTC : 1700,45 €
N°2015-194 16/07/2015	Direction des affaires financières	Contrat pour un droit d'accès multi-utilisateurs Insito – outil de suivi et gestion de la dette de la ville de TAVERNY et de son budget annexe assainissement	Société Finance Active à compter l'année 2015 pour une durée de 3 ans Montant annuel HT : 3442,41€
N°2015-195 23/07/2015	Ressources Humaines	Convention relative à la réalisation de prestations informatiques au sein du service informatique de la ville	Mr Florent FERCOQ du 17/08/2015 au 28/08/2015 Montant NET/ jour : 350 €
N°2015-196 23/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché de mise en peinture de la cage d'escalier de l'ancien Hôtel de ville de TAVERNY	Société Monti le 23 juillet 2015 Montant HT : 17091 € Montant TTC : 20509,20 €

N°2015-197 24/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Fixation des tarifs appliqués par la commune pour les activités sportives, culturelles, périscolaires, séjours et mini séjours et les locations de salles au titre de l'année 2015	
N°2015-198 28/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché de réhabilitation des sanitaires de l'école primaire Goscinny de TAVERNY -lot 1 relatif aux travaux de démolition de maçonnerie, de plâtrerie et de carrelage -lot 2 relatif aux travaux de plomberie	Société Chabueno lot 1& 2 à compter de la notification du marché Montant tous lots confondus : Montant HT : 41472 € Montant TTC : 49766,40 €
N°2015-199 28/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché de réhabilitation des sanitaires de l'école primaire VERDUN de TAVERNY -lot 1 relatif aux travaux de démolition de maçonnerie, de plâtrerie et de carrelage -lot 2 relatif aux travaux de plomberie chauffage	Société Sorel lot 1& 2 à compter de la notification du marché Montant tous lots confondus : Montant HT : 36009,28€ Montant TTC: 43211,13 €
N°2015-200 31/07/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché de travaux de construction de quatre courts de tennis- attribution du lot 14 «court de tennis»	Société Polytan à compter de la notification du marché Montant HT : 189916,71€ Montant TTC: 227900,05 €
N°2015-201 12/08/2015	Action culturelle	Contrat de prestations intellectuelles dans le cadre de la programmation artistique des festivités de fin d'année de la commune au titre de l'année 2015	Ass. Artémuse à compter de la signature jusqu'au 20/12/2015 Montant HT : 4265,40€ Montant TTC: 4500 €
N°2015-202 17/08/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Contrat de maintenance de matériels de verbalisation électronique pour la police municipale	Société Edicia à compter de la signature du contrat et pour une durée d'un an renouvelable annuellement sans dépasser 3 ans Montant HT/ appareil : 230€
N°2015-203 17/08/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché de refecton de la couverture de l'école élémentaire La Plaine de TAVERNY	Société UTB à compter de la notification du marché Montant HT : 204000€ Montant TTC: 244800€
N°2015-204 31/08/2015	Vie associative	Location de structures ludiques extérieures dans le cadre du Forum des associations 2015	Société Au pays des Kangourous le 6 septembre 2015 Montant TTC : 3766,80 €
N°2015-205 31/08/2015	Vie associative	Contrat pour une animation Poneys dans le cadre du Forum des associations 2015	Société Le centre équestre Le val Kalypso le 6 septembre 2015 Montant TTC : 480 €
N°2015-206 31/08/2015	Action culturelle Animations locales	Convention pour la mise à disposition de locaux au profit de la commune dans le cadre des journées du patrimoine 2015	Hôpital le Parc du 18/09/2015 au 21/09/2015 Montant : gratuit
N°2015-206 01/09/2015	Affaires Juridiques et Commande publique	Marché complémentaire pour l'acquisition et la maintenance de dispositifs de pointage compatibles avec le logiciel de gestion scolaire/périscolaire	Société Technocarte le 1 ^{er} septembre 2015 Volet maintenance : à compter de la notification et jusqu'à l'échéance du marché principal Montant HT acquisition : 3217,50 € Montant HT paramétrage/ formation : 2211,60 Montant HT maintenance : 676€
N°2015-208 01/09/2015	Développement économique et de l'emploi	Convention de mise à disposition de personnel communal au profit de la CA LE PARISIS dans le cadre du forum de l'Emploi	CA Le PARISIS de la notification au 18/09/2015 inclus Montant : gratuit
N°2015-209	Vie associative	Convention pour la mise en place d'un	Ass. Croix Rouge Française

02/09/2015		poste de secours dans le cadre du forum des associations 2015	le 6 septembre 2015 Montant : gratuit
N°2015-210 02/09/2015	Vie associative	Mise en place de dispositifs de gardiennage et de sécurité pour le site André Messenger et le petit train dans le cadre du Forum des associations	Société GMS le 5 et 6 septembre 2015 Pour le site André Messenger Montant HT : 566,87€ Montant TTC : 680,24€ Pour le petit train Montant HT : 203,91€ Montant TTC : 244,69€

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DÉFINITIFS DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 29 JANVIER 2015 ET 26 FEVRIER 2015

les comptes-rendus définitifs ont été approuvés à l'unanimité,

I – URBANISME

120-2015-UR01 – ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE FLOBAIL DU BATIMENT INDUSTRIEL DENOMME « LEVLUON » SITUE RUE EMILE SEHET AU TERME DU CONTRAT DE CREDIT-BAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

La levée d'option d'achat par la ville du crédit-bail, au 30 novembre 2015 avec la société FLOBAIL, conformément aux termes de l'acte notarié du crédit-bail, en date du 17 février 1999 et de l'avenant n° 1 en date du 18 décembre 2000, est approuvée.

Article 2 :

La réalisation de la vente à cette date, soit après paiement de la dernière échéance du 30 novembre 2015, s'élève à 0,15 € hors taxes, hors frais, hors droits.

Article 3 :

Le bail emphytéotique est résilié de fait et de plein droit le 30 novembre 2015.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et tout acte à intervenir nécessaire à cette acquisition.

121-2015-UR02 - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE BR 84p, SITUEE LE LONG DE LA FACADE DU 45 RUE CONDORCET, AUPRES DE LA SCI CONDOR

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

L'acquisition au prix de 1 euro de la parcelle cadastrées BR 84p, d'une surface globale de 130 m² environ (sous réserve d'ajustement au vu du document d'arpentage en cours de confection), sise 45 rue Condorcet, appartenant à la SCI CONDOR, est approuvée.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et tout acte à intervenir nécessaire à cette acquisition.

Article 3 :

La parcelle sera classée dans le domaine public routier communal, dès que la commune en aura la pleine propriété et la jouissance.

122-2015-UR03 - AVENANT N° 4 À LA CONVENTION PARTENARIALE STIF-CALP-VILLE-CARS LACROIX RELATIVE AUX LIGNES DE BUS DU PARISIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

L'avenant n° 4 à la convention partenariale des lignes de bus est signé avec la Communauté d'agglomération du Parisis, le syndicat des transports d'Île-de-France, les cars Lacroix, fixant les conditions générales et particulières de renforcement du service de la ligne 30-10 le midi et le soir du lundi au vendredi et le samedi soir.

Article 2 :

Il est pris acte que cet avenant n° 4 met fin à la participation de la ville de Taverny à la convention partenariale au sens où la Communauté d'agglomération du Parisis se substitue à la ville de Taverny.

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée :

- à la CALP ;
- au STIF ;
- aux cars Lacroix.

123-2015-UR04 - AVIS SUR LA VENTE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE LA RESIDENCE DES BALZANES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Un avis de principe favorable est émis sur la vente des 57 logements locatifs sociaux de la résidence des Balzanes par la société ANTIN Résidences.

Article 2 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée :

- à la préfecture du Val-d' Oise,
- à la communauté d'agglomération du Parisis,
- à la société Antin Résidences.

124-2015-UR05 - AVIS SUR L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LE SITE INDUSTRIEL PIVAUDRAN, SIS RUE DE SAINT-PRIX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Un avis de principe favorable est émis sur l'instauration des servitudes d'utilité publique relative au site Pivaudran sis 182 rue de Saint-Prix dont la nature et la portée sont décrites dans le projet d'arrêté préfectoral reçu par courrier de la préfecture du Val-d'Oise du 7 juillet 2015.

125-2015-UR06 - ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DE LA VOIE CHARLOTTE DANS LE SECTEUR DE LA ZONE INDUSTRIELLE DES CHATAIGNIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

Madame le Maire est autorisée à mener la procédure de déclassement et d'aliénation de la voie Charlotte située perpendiculairement au chemin de Saint-Prix dans la zone industrielle des Châtaigniers.

126-2015-UR07 - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSIION DE LA PARCELLE BB 404p SITUEE 33 RUE DES AULNAYES DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

La désaffectation de la parcelle BB 404p, située 33 rue des Aulnays, d'une superficie de 81 m² environ, (sous réserve d'ajustement au vu du document d'arpentage en cours de confection) est constatée.

Article 2 :

Le déclassement de la parcelle BB 404p, située 33 rue des Aulnays, d'une superficie de 81 m² environ, (sous réserve d'ajustement au vu du document d'arpentage en cours de confection) est approuvé.

Article 3 :

La vente de la parcelle BB 404p, située au 33 rue des Aulnays, telle que matérialisée sur le plan susvisé, située entre la rue des bruyères et la parcelle cadastrée BB 127, d'une superficie de 81 m² environ, (sous réserve d'ajustement au vu du document d'arpentage en cours de confection), est approuvée au profit de la société « HANDRA », dont le siège social est situé 35 avenue Mac Mahon – 75017 PARIS, au prix de 1 (un) euro, en vue de permettre l'accès à la parcelle BB 127.

Article 4 :

Les frais inhérents à la cession du bien seront à la charge de l'acquéreur.

Article 5 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier, promesse et tout acte à intervenir nécessaire à cette cession.

Article 6 :

La société « HANDRA » est autorisée à déposer une demande de permis de construire pour le projet susmentionné et toutes demandes d'autorisations d'urbanisme afférentes à cette affaire.

II – CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

127-2015-CU01 - CONCOURS DE NOUVELLES SUR LA THEMATIQUE « LE PIANO RETROUVE » : - APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS - ATTRIBUTION DES PRIX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Le règlement du «concours de nouvelles de la ville de Taverny, dont la thématique est "Le Piano retrouvé" est approuvé.

Article 2 : Madame le Maire est autorisée à remettre les prix aux lauréats du concours de nouvelles, à savoir des chèques-livres d'une valeur de 100 euros pour le premier lauréat, d'un valeur de 80 euros pour le second lauréat, d'une valeur de 50 euros pour le troisième lauréat. Les trois groupes lauréats se verront remettre les mêmes prix.

128-2015-CU02 -FESTIVITES DE NOËL 2015 :**- APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS ET VITRINES DECOREES - ATTRIBUTION DES PRIX**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

Le règlement du concours des maisons et vitrines décorées, dont le principe est basé sur la qualité de la décoration extérieure en trois catégories : maison avec ou sans jardin, appartement (façade et/ou balcon) et vitrines commerciales, est approuvé.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à remettre les prix aux lauréats du concours de maisons et vitrines décorées organisé par la ville ;

129-2015-CU03 - FESTIVAL DU CINEMA 2016 : APPROBATION DU REGLEMENT DE CONCOURS DE COURTS-METRAGES - ATTRIBUTION DES PRIX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

La ville décide la mise en place d'un concours de courts-métrages dans le cadre du deuxième Festival du cinéma de Taverny durant la période du vendredi 3 au dimanche 5 juin 2016.

La date limite d'envoi des vidéos à l'adresse festivalcinema@ville-taverny.fr est fixée au 3 avril 2016.

Article 2 :

Le règlement du «concours de courts-métrages » du Festival du cinéma de Taverny, est approuvé.

130-2015-CU04 - JOURNEES DU PATRIMOINE 2015 : APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS DE "LAND ART"- ATTRIBUTION DES PRIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

L'organisation du concours de « Land Art » dans le cadre des Journées du patrimoine 2015, le samedi 19 septembre, de 14h à 17h, à l'hôpital Le Parc, est actée.

Article 2 :

Le règlement du «concours de Land Art» des Journées du patrimoine, est acté.

Article 3 :

L'attribution des récompenses aux dix lauréats à l'occasion du concours "Land Art" est actée.

131-2015-CU05 - SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION «LES HEURES MUSICALES» DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE «L'AUTOMNE MUSICAL» 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le versement d'une subvention, pour la programmation du « DUO PORTAL » qui se jouera le dimanche 4 octobre 2015 à 17 heures au centre culturel dans le cadre de « L'Automne musical » est approuvé.

Article 2:

Le montant de la subvention attribuée à l'association « Les heures musicales » est de 3 500,00 €.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à verser la subvention à l'association au titre de l'année 2015 et à signer tout document afférent à ce dossier.

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2015.

132-2015-CU06 - TELETHON 2015 : DON FINANCIER A L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) ET PROPOSITIONS D'ACTIONS PAR LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

Article 1 :

Madame le Maire est autorisée à octroyer une participation financière sous forme de don à l'Association française contre les myopathies (AFM), dans le cadre du Téléthon édition 2015.

Article 2 :

Cette participation financière provient d'un prélèvement d'1 euro (un euro) sur chaque place vendue lors du spectacle « TAP FACTORY », produit au centre culturel le 4 décembre 2015.

Article 3 :

Le produit correspondant à verser à l'AFM ne pourra excéder un montant de 463 euros (QUATRE CENT SOIXANTE TROIS EUROS).

133-2015-CU07 - AUGMENTATION DU NOMBRE ANNUEL DE CACHETS D'ARTISTES POUR LES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Une enveloppe de 20 cachets supplémentaires est attribuée à l'équipe artistique du conservatoire pour défrayer ces nouvelles prestations.

Le total annuel maximum de cachets pour l'équipe artistique du conservatoire, à compter de l'année 2015, est donc porté à 160.

Article 2 :

Le montant d'un cachet (service équivalent à une répétition de 3 heures ou à un concert) est fixé à 85,45 € brut.

III – ENFANCE, JEUNESSE

134-2015-EJ01 - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ANNEES 2015-2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, pour les années 2015-2018, est approuvé.

Article 2 :

Les modalités de partenariat et de cofinancement avec la CAF pour le renouvellement du CEJ sont approuvées.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer le Contrat enfance jeunesse pour les années 2015-2018 et tous les actes juridiques s'y rapportant.

135-2015-EJ02 - DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION D'EXCLUSION TEMPORAIRE – APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement des élèves des collèges et des lycées de Taverny en situation d'exclusion scolaire temporaire et ses modalités de mise en œuvre définies avec les établissements scolaires du second degré, à compter du 1er octobre 2015 est approuvé.

Article 2 :

Les termes de la convention-cadre de partenariat précisant les engagements de chacun des partenaires (la ville, le CCAS et l'établissement scolaire concerné), en vue de la mise en place du dispositif d'accueil et d'accompagnement des élèves en situation d'exclusion scolaire temporaire sont approuvés.

Article 3 :

Les termes du contrat d'engagement individuel entre l'élève exclu et ses représentants légaux, l'établissement scolaire concerné et la ville de TAVERNY et le cas échéant le CCAS, en vue de la mise en application du dispositif au profit de l'élève exclu sont approuvés.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions et contrats relatifs à la mise en place de ce dispositif et tous les actes juridiques (avenants, courriers, annexes...) afférents à cette affaire.

136-2015-EJ03 - LAEP (LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS) "LA CLAIRE FONTAINE" : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du lieu d'accueil enfants parents sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le LAEP « La Claire Fontaine ».

137-2015-EJ04 – CHANTIER CITOYEN ET DEVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Le projet de « chantier citoyen et développement durable » et ses modalités de mise en œuvre sont approuvés.

Article 2 :

Les termes de la convention quadripartite de partenariat précisant les engagements de chacun des partenaires, c'est-à-dire la ville, le bailleur social Osica, le syndicat Tri-action, l'association de prévention spécialisée du territoire (l'adpj), en vue de la mise en place du dispositif « chantier citoyen et développement durable », sont approuvés.

Article 3 :

Les termes du contrat d'engagement individuel, entre le participant au chantier, ses représentants légaux et la ville de TAVERNY, sont approuvés.

Article 4 :

En contrepartie de la réalisation du chantier citoyenneté et développement durable, le jeune participant se verra attribuer une aide indirecte, sous forme d'une participation qui s'élèvera au maximum à 430 euros correspondant à un investissement de 45 heures. Cette participation sera versée aux organismes retenus en fonction du projet socio-éducatif, socio-professionnel ou de formation du jeune afin de lui permettre la réalisation d'un projet personnel à caractère socio-éducatif, socio-professionnel ou de formation.

Article 5 :

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions et tous les actes juridiques (avenants, courriers, annexes...) afférents à cette affaire.

IV – EDUCATION

138-2015-SC01 - CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT LIES À LA SCOLARISATION D'ENFANTS DANS DES CLASSES D'INTÉGRATION SCOLAIRE (CLIS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions avec les communes concernées par la scolarité d'enfants en CLIS.

Article 2 :

Les frais de scolarité sont basés sur le tarif scolaire établi chaque année par l'Union des maires du Val-d'Oise.

139-2015-SC02 - DEROGATIONS SCOLAIRES: ADOPTION DU PRINCIPE DE GRATUITE ET DE RECIPROCITE ENTRE TAVERNY ET LES COMMUNES D'ACCUEIL OU DE PROVENANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Dans le cadre de demandes de dérogations pour scolariser des enfants en dehors de la commune de résidence (hors classes d'intégration scolaire - CLIS), le principe de gratuité et de réciprocité entre la ville de Taverny et les différentes villes concernées (commune d'accueil ou de provenance) est approuvé et sera appliqué.

140-2015-SC03 - CLASSES TRANSPLANTEES ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 : ORGANISATION ET FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Le principe d'organisation des classes transplantées pour les classes de CM2, éventuellement de CM1/CM2 et la classe d'intégration scolaire (CLIS) est approuvé.

Article 2 :

La grille tarifaire présentée en annexe est approuvée.

Les tarifs sont établis en fonction des quotients familiaux calculés à l'aide des documents administratifs demandés soit :

- l'original de l'avertissement d'impôt sur le revenu 2014 ou le cas échéant l'attestation de non-imposition au titre du même exercice (l'extrait de rôle ne peut se substituer aux documents demandés),
- dans le cas d'une union libre, il sera fourni les deux originaux des avertissements d'impôts,
- le livret de famille,

Dans le cas où plusieurs enfants de la même fratrie partent la même année, le tarif applicable à partir du deuxième enfant est divisé par deux.

Les parents des enfants hors commune, scolarisés dans des écoles de la ville partants dans le cadre de ces classes, bénéficient des tarifs tabernaciens.

Article 3 :

Une indemnité journalière de 23,53 € égale au taux horaire prévu dans le cadre du décret N° 90-807 du 11 septembre 1990 pour des personnels qui assurent des activités péri-éducatives.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions de prestations à venir et relatives à l'organisation des classes transplantées avec les organismes qui seront retenus suite à une mise en concurrence suivant la procédure des marchés publics.

141-2015-SC04 - SORTIES D'EVEIL : SUBVENTIONS AUX ECOLES ELEMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

L'attribution d'une subvention au titre de l'année 2015 pour les sorties d'éveil à caractère pédagogique organisées par les écoles élémentaires de la ville de Taverny est approuvée.

Article 2 :

Le montant de la subvention est égale pour chaque école à 6,50 € par élève du CP au CM2 et pour la classe d'intégration scolaire, soit :

École Pasteur :	6,50 € X 242 élèves :	1573,00 €
École Foch :	6,50 € X 236 élèves :	1534,00 €
École Gosciny :	6,50 € X 390 élèves :	2535,00 €
École Verdun :	6,50 € X 171 élèves :	1111,50 €
École La Plaine :	6,50 € X 135 élèves :	877,50 €
École Mermoz 1 :	6,50 € X 130 élèves :	845,00 €
École Mermoz 2 :	6,50 € X 129 élèves :	838,50 €
École Pagnol :	6,50 € X 366 élèves :	2379,00 €

Total : 11693,50 €

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à verser lesdites subventions aux écoles élémentaires de la ville de Taverny.

142-2015-SC05 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ANNEES 2015-2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le renouvellement de la convention « Accueil de loisirs sans hébergement » pour les années 2015-2018, avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise est approuvé.

Les modalités de partenariat et de cofinancement de la CAF pour le renouvellement la convention « Accueil de Loisirs sans hébergement » sont approuvées.

Article 2 :

Les termes de la convention d'objectif et de financement relative à la prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement" sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer la convention « Accueil de Loisirs sans hébergement » pour les années 2015-2018 et tous les actes juridiques s'y rapportant.

V – POLITIQUE DE LA VILLE ET DEMOCRATIE DE PROXIMITE

143-2015-PV01 - APPROBATION DU PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIAL VINCENT VIGNERON 2016-2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le projet social du centre social Vincent Vigneron sur la période 2016-2018 - tel que disponible en consultation au service de l'administration générale - est approuvé.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à présenter le projet à la CAF afin d'obtenir le renouvellement de l'agrément et à signer tout document afférent à ce dossier.

144-2015-PV02 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX PROJETS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Madame le Maire est autorisée à solliciter une subvention à la CAF d'un montant de :

- 1 000 euros pour la conduite du séjour familial d'un coût total de 4 190 euros,
- 1 000 euros pour la conduite des ateliers et des sorties familiales annuelles d'un coût total de 3 408 euros.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer les contrats de projet relatifs à ces demandes de subvention.

VI – SOCIAL**145-2015-SO01 – CHARTE « BIEN VIEILLIR DANS LE VAL-D'OISE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

La charte "Bien Vieillir dans le Val-d'Oise" est approuvée.

Article 2 :

Cette charte sera portée à la connaissance des membres du conseil d'administration du CCAS de la ville de Taverny.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer ladite charte et tout document afférent à cette affaire.

146-2015-SO02 – CREATION D'UN CONSEIL DES SENIORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

La création du Conseil des seniors est approuvée.

Article 2 :

Le règlement intérieur du Conseil des seniors, est approuvé.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout document s'y rapportant.

VII – AFFAIRES GENERALES**147-2015-EC01 - GESTION DES CIMETIÈRES MUNICIPAUX ET HARMONISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET DES CASES DE COLUMBARIUM.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Les concessions funéraires ainsi que les espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes sont délivrées dans les deux cimetières municipaux afin de permettre aux familles de fonder des sépultures privées en application des articles L. 2223-13 et R. 2223-9 du code général des collectivités territoriales.

Un espace de dispersion des cendres est disponible au cimetière de la Plaine. La ville ne perçoit aucun droit lorsque les familles choisissent de faire disperser les cendres des défunts dans le jardin du souvenir.

Article 2 :

L'achat de concessions funéraires est autorisé en dehors de toute organisation de funérailles dans les deux cimetières municipaux sous réserve d'un nombre d'emplacements libres supérieur à cinq.

Article 3 :

Les concessions funéraires et cases de columbarium sont délivrées pour une durée de quinze ans, trente ans ou cinquante ans.

Article 4 :

Des concessions funéraires d'une superficie d'un mètre carré peuvent être délivrées. Un tarif spécifique applicable à ces concessions est créé.

Article 5 :

Une occupation provisoire du caveau municipal est créé à titre gratuit pour le premier mois. Le tarif des

semaines suivantes est fixé conformément à l'article 6 de la présente.

Article 6 :

Les droits perçus au profit de la commune pour l'ensemble des concessions et opérations funéraires seront fixés par décision du Maire conformément à la délégation donnée au maire au titre de l'article L. 2122-22 2°.

La formule de révision des tarifs adoptée par délibération en date du 28 janvier 1999 est abrogée.

148-2015-EC02 – ADHESION A L'ASSOCIATION « COMMUNAUTE CAPDEMAT »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Les statuts de la Communauté CapDemat sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à solliciter l'adhésion à l'association « Communauté CapDémat » pour permettre le déploiement de la version CapDemat Évolution au bénéfice des habitants de Taverny et à signer tout acte s'y rapportant.

VIII – RESSOURCES HUMAINES

149-2015-RH01 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2015 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL ET CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT A LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

La suppression d'un poste d'attaché territorial et la création d'un poste de directeur adjoint à la direction des affaires financières, modifiant ainsi le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non-complet à compter du 1^{er} octobre 2015, sont approuvées.

Article 2 :

L'essentiel des fonctions dont aura la charge cet agent se décompose comme suit :

- participation à l'élaboration budgétaire et contrôle de son exécution selon les règles de la comptabilité publique,
- élaboration des documents comptables,
- optimisation des ressources financières,
- encadrement des agents de la direction financière,
- responsable de l'exécution budgétaire sur le logiciel métier.

Article 3 :

La rémunération de l'agent sera par référence à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux en tous ses grades.

L'agent percevra également l'indemnité de résidence, le cas échéant le supplément familial de traitement, ainsi que le régime indemnitaire communal alloué aux titulaires de ce cadre d'emploi.

Cette rémunération suivra l'augmentation indiciaire.

150-2015-RH02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2015- SUPPRESSION DE 10 POSTES ET CRÉATION DE 11 POSTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet à compter du 1^{er} octobre 2015 est approuvée, comme suit :

EFFECTIF ACTUEL	SUPPRESSIONS	NOMBRE	CREATIONS	NOMBRE	TOTAL AU 01/10/2015
Filière technique					
3	ingénieur	- 1	ingénieur	+ 1	3
4	tech. princ. 1°cl.	- 1			3
7			tech. princ. 2°cl	+ 1	8
7			agent de maîtrise	+ 1	8
15	adj. tech. princ. 2° cl	- 1			14
125			adj. tech. 2° cl	+ 1	126
Filière Culturelle					

0			assist. ens. artis. à TNC (15h/sem.) – Enseignant AMAP	+ 1	1
Filière animation					
28			adjt animation 2°cl à TNC (9h30/sem.)	+ 5	33
17	adjt animation 2°cl à TNC (5h30/sem.)	- 5			12
Filière sociale					
2			infirm. soins gén. hors cl.	+ 1	3
1	infirm. soins gén. classe normale	- 1			0
18	ASEM 1° classe	- 1			17
		- 10		+ 11	

151-2015-RH03 - CONVENTION-CADRE DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE PERSONNEL COMMUNAL A TITRE GRACIEUX AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

La mise à disposition de personnels communaux à titre gracieux au profit de la CALP, dans le cadre des activités qu'elle exerce, est approuvée.

Article 2 :

Les termes de la convention de mise à disposition à disposition temporaire à titre gracieux de personnel communal auprès de la CALP sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Maire peut décider la conclusion des conventions de mise à disposition temporaire à titre gracieux de personnel communal auprès de la CALP et est autorisée à les signer.

152-2015-RH04 - MISE EN PLACE DE QUATRE CONTRATS D'APPRENTISSAGE A LA VILLE DE TAVERNY A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

La création de quatre contrats d'apprentissage est approuvée comme suit :

- deux contrats d'animateur BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnel d'assistants animateur technicien) dans le secteur périscolaire (année scolaire 2015-2016) ;
- un contrat d'animateur socio-culturel - BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) animation sociale ou loisirs tous publics, pour les structures sociaux-éducatives et/ou les structures d'animation de la vie sociale (année scolaire 2015-2016) ;
- un CAP (Certificat d'aptitude professionnel) assistant technique en milieux familial et collectif, pour le centre communal d'action sociale (CCAS) (années scolaires 2015-2016 et 2016-2017).

Article 2 :

Les apprentis seront rémunérés conformément à la réglementation en vigueur, en tenant compte de l'âge et de la progression dans le cycle de formation soit :

Année d'exécution du contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	25% du SMIC	41% du SMIC	53% du SMIC
2 ^{ème} année	37% du SMIC	49% du SMIC	61% du SMIC
3 ^{ème} année	53% du SMIC	65% du SMIC	78% du SMIC

Article 3 :

Les maîtres d'apprentissage, uniquement s'ils sont titulaires de la fonction publique territoriale, assurant cette fonction au sein d'une collectivité territoriale, bénéficient d'une bonification indiciaire (NBI) de 20 points conformément au décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions avec les organismes de formation et tout autre document afférent à cette affaire.

Article 5 :

Madame le Maire est autorisée à solliciter des demandes de subventions éventuelles afin de contribuer au financement des formations des apprentis.

153-2015-RH05 - SUPPRESSION DU POSTE DE DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE CREE PAR DELIBERATION N° 117-2015-RH05 DU 17 JUIN 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non-complet à compter du 1^{er} octobre 2015 est approuvée par la suppression du poste de directeur du patrimoine et du cadre de vie sous contrat de 3 ans selon les fondements de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Article 2 :

La délibération n° 117-2015-RH05 du conseil municipal du 17 juin 2015, portant création du poste de directeur du patrimoine et du cadre de vie sous contrat à durée déterminée de trois ans est abrogée.

154-2015-RH06 - CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Les termes de la convention proposée par le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne région Île-de-France (CIG) – siégeant 15 rue Boileau à Versailles (78000), représenté par son président, Jean-François PEUMERY –, sont approuvés, en application de l'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 pour la surveillance médicale du personnel de la commune, ainsi que les différentes prestations (examens spéciaux, visites de locaux de travail, rapports et participations aux réunions) nécessaires à cette obligation.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer la convention et ses éventuels avenants avec le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne région Île-de-France (CIG).

Article 3 :

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de son retour dans les services du centre de gestion, ce retour valant notification de la convention.

Le service de médecine préventive du CIG assurera l'ensemble des actions pour un coût de 62 euros (SOIXANTE-DEUX EUROS) par 20 minutes de vacation consacrées par le médecin à la collectivité.

IX - FINANCES

155-2015-FI01 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA S.A D'HLM RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE SUITE A REAMENAGEMENT DU PRET SOUSCRIT POUR DES TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE AU FOYER GEORGES LAPIERRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement la ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour la ligne de prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt réaménagée sont indiquées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne de prêt réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne du prêt réaménagée, référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, au cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 :

Le conseil municipal autorise son représentant ou une personne dûment habilitée à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

X - INTERCOMMUNALITE

156-2015-IN01 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE (EPSLT) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS (CALP)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

La compétence facultative « aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux et mobiliers d'éclairage public y compris la signalisation lumineuse tricolore, à l'exclusion des illuminations festives, sur l'ensemble du territoire de la communauté » est transférée à la communauté d'agglomération Le Parisis à compter du 1^{er} octobre 2015.

Article 2 :

La modification des statuts de la communauté d'agglomération Le Parisis par l'insertion d'un article III-C/6) ainsi rédigé : « aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux et mobiliers d'éclairage public y compris la signalisation lumineuse tricolore, à l'exclusion des illuminations festives, sur l'ensemble du territoire de la communauté » est approuvée.

Article 3 :

La présente délibération sera notifiée aux représentants des communes de Beauchamp, Bessancourt, Corneilles-en-Parisis, Franconville-la-Garenne, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Corneilles, Sannois, Pierrelaye et Taverny, en vue de la consultation des assemblées délibérantes qui ont trois mois, à compter de la notification de la communauté d'agglomération Le Parisis, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Article 4 :

Monsieur le préfet du Val-d'Oise sera sollicité aux fins qu'il prenne un arrêté d'extension des compétences de la communauté d'agglomération Le Parisis, au terme du délai de consultation des communes concernées, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 :

Madame le Maire est autorisée à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

157-2015-IN02 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE "ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE" ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS (CALP)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

La convention de mise à disposition, à titre gratuit, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence est approuvée ; cette convention de mise à disposition valant procès-verbal.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions de mise à disposition et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

158-2015-IN03 - CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

La convention de gestion provisoire de l'éclairage public et de signalisation lumineuse est approuvée.

Article 2 :

Madame le maire est autorisée à signer la convention de gestion provisoire des réseaux et mobilier d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore sur la commune de Taverny entre la commune de Taverny et la communauté d'agglomération Le Parisis, ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 3 :

La convention de gestion provisoire est conclue pour une période provisoire transitoire courant du 1er octobre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

159-2015-IN04 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES VOIRIES RECONNUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TAVERNY AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Le transfert au profit de la CALP des voies suivantes :

- chaussée Jules César,
- chemin de Saint-Prix.

est approuvé.

Article 2 :

Sont approuvés :

- le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté d'agglomération du Parisis et ses annexes, à titre gratuit, et à compter du 24 juin 2014, de la Chaussée Jules César et ses annexes .
- le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté d'agglomération du Parisis et ses annexes, à titre gratuit, et à compter du 7 avril 2015, des voies suivantes :

- chemin de Saint-Prix,
- rue de Saint-Prix,
- carrefour du Chêne.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer le procès-verbal de transfert des voiries d'intérêt communautaire.

XI – JURIDIQUE

160-2015-JU01 - VACANCE DE POSTE D'ADJOINT AU MAIRE : DESIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1 :

Il est pris acte de la démission de Madame EL ATALLATI en sa qualité d'adjointe au Maire déléguée à la Culture.

Il est décidé que l'adjoint au maire nouvellement élu occupera le même rang que Madame EL ATALLATI à savoir le rang de 4ème adjointe au maire.

Article 2 :

Il est pris acte de la candidature de Madame PREVOT au poste d'adjointe au Maire.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin secret pour la désignation du nouvel adjoint au Maire sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Suffrages obtenus par le candidat :

Madame PREVOT	28 voix
Bulletins blancs	2

La majorité absolue a été obtenue par Madame PREVOT.

Article 3 :

Madame PREVOT est élue adjointe au maire de la Commune de Taverny et occupera le rang de 4ème adjointe au maire.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de toutes ces délibérations, dont ampliations seront adressées à la sous-préfecture de Pontoise.

Toutes ces délibérations :

- seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,

- peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

La séance est levée à 22 heures

**POUR EXTRAIT CONFORME,
TAVERNY, LE 29 septembre 2015
LE MAIRE,**

Florence PORTELLI